

(fonctionnaires à temps non complet)

ARRETE DE MISE EN CONGE D'ADOPTION
DE M _____, (GRADE) _____

Le Maire (ou Le Président) de _____,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires nommés dans des emplois à temps non complet ;
- Vu le code de la Sécurité Sociale ;
- Vu le certificat attestant l'arrivée au foyer de M _____, de l'enfant _____ (nom, prénom), né(e) le _____ ;

ARRETE

ARTICLE 1 : M _____ est placé(e) en congé de d'adoption à compter du _____ pour une période de 10 semaines (*durée prolongée à 18 semaines en cas d'adoption portant à 3 ou au-delà le nombre d'enfants à charge et à 22 semaines en cas d'adoptions multiples*).

ARTICLE 2 : M _____ percevra pendant cette période l'intégralité de sa rémunération.
(la rémunération de l'agent autorisé à exercer ses fonctions à temps partiel de droit pour raisons familiales, est rétablie à plein traitement pendant la durée du congé d'adoption).

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président du Centre de Gestion,
- Monsieur le Comptable de la Collectivité.

Fait à _____ le _____,

Le Maire (ou Le Président),

Nom :

Prénom :

Signature :

Le Maire (ou Le Président),
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié le

Signature de l'agent :